

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VY-LES-LURE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU JEUDI 28 AOUT 2025

Adopté par délibération du conseil municipal du 25 septembre 2025

Le jeudi vingt-huit août deux-mille-vingt-cinq à 20 heures, le conseil municipal de la commune de VY-LES-LURE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Mme DESCOLLONGES Christine, Maire de VY-LES-LURE.

Etaient Présents : DESCOLLONGES C. – ANTOINE D. - KOHLER C. - MARCHAL I. - SIMON J. - FAIVRE R. - MAIRE P. - DENIS S. - HAUK M. - GUILLAUME T. - SCHWALLER T.

Absents excusés : HENRY N. - VUILLAUME F - SCHMITT S.

Pouvoirs : HENRY N. pour MAIRE P. - VUILLAUME F. pour DESCOLLONGES C. - SCHMITT S. pour KOHLER C.

Secrétaire de séance : KOHLER C.

Nombre de membres en exercice est de : 14

Présents : 11

Pouvoirs : 03

Votants : 14

Le Président ouvre la séance

Ordre du jour :

- **Approbation procès-verbal du 10 avril 2025,**
- **Location salle Leclerc : modification du règlement,**
- **SIED70 : Extension réseau électricité « lotissement Le Clos Fabien »,**
- **FORET :**
 - **Tarif surplus bois 2025,**
 - **Contrats de bûcheronnage 2025-2026,**
 - **Tarifs affouage 2026.**

Madame le Maire propose de supprimer deux points à l'ordre du jour, qui seront reportés à une prochaine séance :

- Règlement d'affouage 2026,
- Assiette des coupes 2026.

Relevé des avis ou des décisions

**** Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025.

**** Location salle Leclerc : modification du règlement**

Madame le Maire propose de modifier le règlement d'utilisation de la salle Leclerc, compte tenu de la fin des travaux à venir pour le service du périscolaire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les modifications apportées au règlement d'utilisation de la salle Leclerc.

**** SIED70 : Extension réseau électricité « lotissement Le Clos Fabien »**

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau de distribution publique d'électrification et de l'installation communale d'éclairage public pour un lotissement "Le Clos Fabien" projeté voie communale de MOLLANS lots de 3 à 7 (phase 1) et lots de 8 à 15 (phase 2).

Le syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère est maître d'ouvrage du réseau projeté de distribution d'électricité.

L'avant-projet définitif de ces travaux comprend :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 200 mètres et la fourniture (hors pose) et le raccordement de 5 coffrets électriques (Phase 1 pour lots de 3 à 7) dossier A8913.
- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 100 mètres et la fourniture (hors pose) et le raccordement de 5 coffrets électriques (Phase 2 pour lots de 8 à 15) dossier A10461.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme des travaux présentés par Madame le Maire.

DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Madame le Maire.

PRECISE que la participation financière demandée par le SIED 70 sera à la charge de Monsieur MUSER Stéphane.

**** FORET :**

- **Tarif surplus bois 2025**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE DE FIXER le tarif du « surplus bois 2025 » à **20 € TTC le stère.**

- **Contrats de bûcheronnage 2025-2026**

Vu les propositions diverses reçues,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

DE RETENIR les entreprises BOUCARD Gaétan et BOUCARD Fabien pour la saison 2025-2026.

DE VALIDER les propositions retenues aux conditions suivantes :

- **GRUMES** : Abattage, façonnage, débardage : 23 € HT / m3.
- **STERES** : Façonnage, débardage : 36 € HT / stère.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer les contrats de bûcheronnage 2025-2026 correspondants, et tout document se rapportant à ce dossier.

- **Tarifs affouage 2026**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE pour 2026 :

- Prix du stère façonné (sur bord de route, par portion de 5 stères) : **44 € TTC**
- Prix du stère non façonné : **7 € TTC**

Clôture de la séance.

Le Maire,
Christine DESCOLLONGES



Le secrétaire,
Claude KOHLER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Claude Kohler', written over a faint, illegible stamp.